

Avancements de grade 2021 des IPEF

Ce document a été préparé par les élus **Cfdt** à la CAP **2019-2022** des **IPEF** (voir en fin de document) à destination de tous les IPEF et de leurs gestionnaires. N'hésitez pas à le **transmettre** à vos collègues IPEF et à vos chefs de services qui n'en auraient pas été destinataires !

La **Cfdt** a regretté que les CAP ne soient plus saisies pour l'examen des avancements de grade... mais pour cette première promotion 2021 "sans CAP", le constat est affligeant. En effet, loin de **mettre fin aux situations très inéquitables** constatées lors des dernières CAP d'avancement de grade, le nouveau processus "sans CAP" démontre le retour de **l'exclusion implicite** pour une part importante des agents !

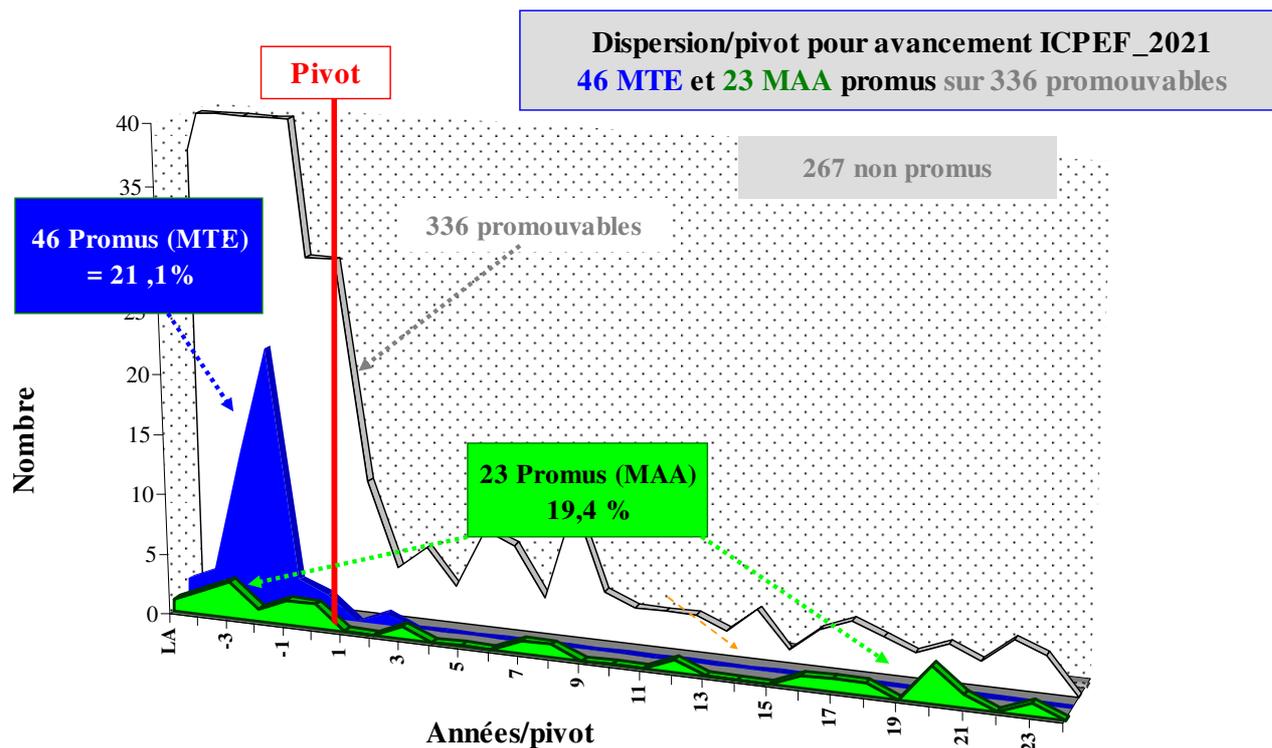
Tableaux d'avancement disponibles sur : <https://www.cfdt-ufetam.org/tag/ipef/> et <https://www.spagri.fr/corps/ipef/corps-interministeriel-des-ipef-recapitulatif-des-promotions-au-titre-de-2021/>

Nos graphiques de distribution des avancements de grade, édités chaque année selon l'âge pivot et le rattachement "MAA" ou MTE", montrent l'évidence de ce **recul inacceptable** dans les pratiques mises en œuvre pour ces promotions 2021. Un peu comme si **les gestionnaires des IPEF** (au MTE-MCT surtout) nous donnaient **un bâton pour se faire battre** sur l'autel de la réforme en cours de la haute fonction publique...

1 Avancement au grade d'ingénieur en chef

69 agents ont été inscrits au tableau d'avancement d'ingénieur en **Chef**, sur 336 agents promouvables, soit un taux de promotion de 20,5%. Mais, sur les 118 agents promouvables relevant du MAA, seuls 23 ont été promus, soit un taux de promotion de **19,5 %** (alors que ce taux est de **21,1 %** pour les agents relevant du MTE-MCT).

Pour le **MAA**, les 35 harmonisateurs (IGAPS) ont tenu compte de la réalité et de la diversité de la population des agents promouvables et les 23 promus se répartissent sur toute la population d'agents promouvables, alors que pour le MTE-MCT, 45 des 46 promus sont à pivot inférieur ou égal à zéro ! Cela signifie que les **31 "harmonisateurs"** de la sphère "Ecologie-Energie-Transports-Equipement-Logement-Mer" (14 en administrations centrales + 8 coordonnateurs en MIGT + 9 IGRH de secteurs) ont **délibérément "abandonné" 176** agents promouvables à Pivot +1 et plus !

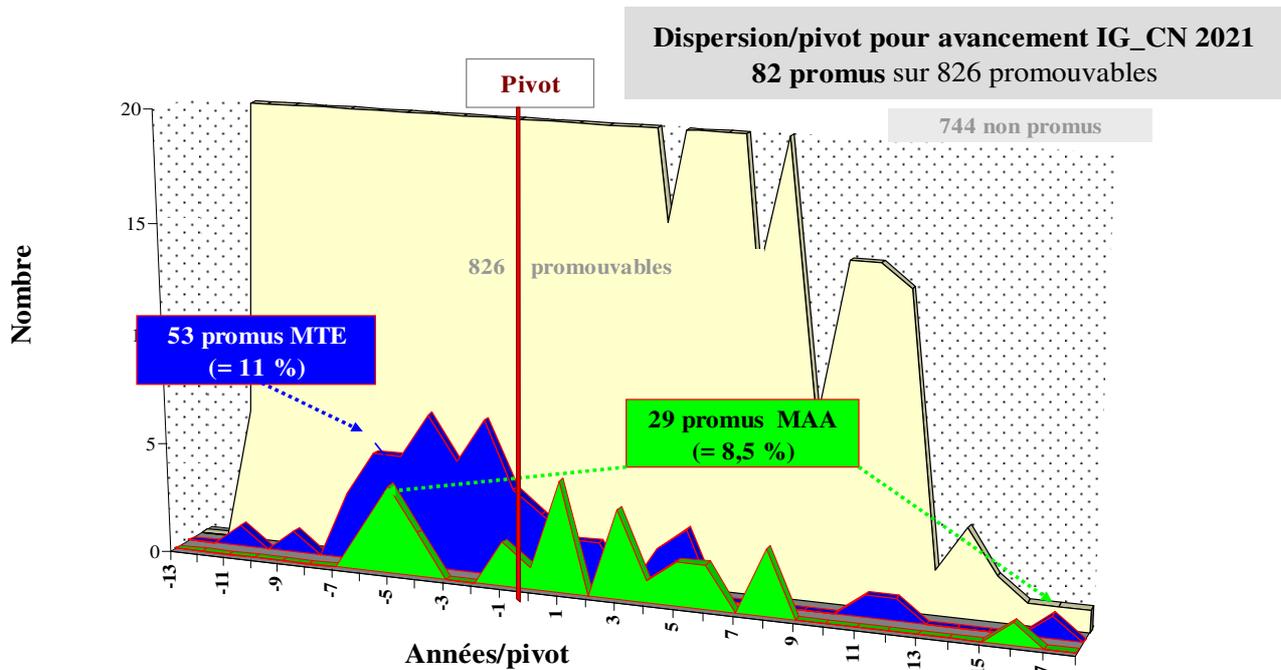


2

Avancement au grade d'ingénieur général classe normale

82 agents ont été promus (= inscrits au tableau d'avancement d'ingénieur général) sur 826 agents promouvables, soit un taux de promotion de 9,9 %. Mais, sur les 342 agents promouvables relevant du MAA, seuls 29 ont été promus, soit un taux de promotion de 8,5 % (alors que ce taux est de 11 % pour les agents relevant du MTE-MCT !).

De plus, pour le MAA, ces 29 promus se répartissent sur toute la population d'agents promouvables, alors que pour le MTE-MCT, 41 des 53 promus sont à pivot inférieur ou égal à zéro ! Cela signifie que nulle autorité n'est venue signifier aux 31 "harmonisateurs" de la sphère "Ecologie-Energie-Transports-Equipement-Logement-Mer" le respect d'une meilleure dispersion autour de l'âge pivot : ainsi, une bonne centaine d'agents promouvables à Pivot +1 et plus ont été délibérément abandonnés !



3

La Cfdt demande :

- Aux agents IPEF s'estimant ainsi exclus de toute perspective d'avancement de grade de **constituer un recours à la CAP** (qui est toujours compétente pour examiner les recours particuliers) **afin de faire réexaminer leur cas.**
- **Aux deux SG (MTE-MCT-Mer et MAA)** de réexaminer de façon approfondie, collégiale et rigoureuse **les cas** qui leur ont été signalés sur la plateforme mise à disposition des organisations syndicales, afin de vérifier que tous les **critères d'avancement** (tels que présentés dans les lignes directrices de gestion et dans les fiches annexe II de la note sur les Proposition d'avancement dans le corps des IPEF au titre de l'année 2021) sont réellement pris en compte pour l'établissement des tableaux d'avancement.
- Au-delà de la prise en considération réelle de ces critères objectifs et diversifiés pour l'avancement de grade, la **Cfdt** demande l'instauration d'un **"quota de réserve" d'avancement (10%) mis à la disposition** des deux SG pour permettre à ces **"oubliés délibérés"** de l'avancement de pouvoir bénéficier **chaque année** d'un réexamen attentif de leur situation : parcours professionnels non linéaires ou éloignés des maisons d'emploi traditionnelles des IPEF, ou encore tous les agents investis dans des missions d'expertise, mais qui ne sont reconnus, ni comme chercheurs, ni comme managers.. mais qui sont pourtant, plus que jamais, reconnus comme indispensables dans la **haute fonction publique** pour ces missions de **"science to policy"** que tous les employeurs publics réclament urgemment pour faire face aux crises sanitaires, écologiques et économiques !

Vos représentants élus **Cfdt** à la CAP 2019-2022 des IPEF :

- Titulaires :**
- Nadou CADIC (M Mer/DML) nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 97 09
 - Antoine PELLETIER (ENPC) Antoine.pelletier@enpc.fr – 01 40 96 60 45
- Suppléants :**
- Jérôme BURQ (MAA/CGAAER) jerome.burq@agriculture.gouv.fr – 01 49 55 56 39
 - Nicolas PRUDHOMME (US Habitat) nicolas.prudhomme@polytechnique.org –